

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 février 2018, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M, Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 10

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018
5. Adoption des déboursés
6. Correspondance
 - 6.1. Mutuelle des municipalités du Québec / Ris-tourne MMQ
7. Demande d'aide financière et d'utilisation de locaux
 - 7.1. La Nichée
 - 7.2. Nourri-Source
 - 7.3. Course La St-Nazaire
8. Urbanisme
 - 8.1. Adoption du règlement 359-18 modifiant le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets de villégiature collective de mini-maisons
9. Travaux publics
 - 9.1. Achats d'enregistreurs de débordement
10. Administration
 - 10.1. Renouvellement du permis d'intervention annuel pour travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur
 - 10.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

- 10.3. Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – exercice financier 2017-2018
- 10.4. Approbation de l'état des taxes impayées
- 10.5. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2018 / du 12 au 16 février 2018
- 10.6. Embauche d'une adjointe administrative en remplacement de Manon Lallemand
- 10.7. TECQ 2014-2018 / Dépôt d'une programmation de travaux modifiée
- 10.8. Affectation du Fonds de roulement
- 10.9. Remboursement au fonds de roulement – année 2018
- 10.10. Autorisation de signature - Démarche municipalité nourricière
- 11. Affaires nouvelles
 - a) Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection des conduites d'eau potable de la rue Principale
 - b) Autorisation de paiement – Demande de paiement n° 8 – Construction Guy Bonneau inc.
- 12. Vœux de sympathie
- 13. Rapport des comités
- 14. Mot du maire
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Johanne Lavoie

18-17

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, dans le délai légal, et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Charles Lapointe

18-18

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 est approuvée

Acceptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Charles Lapointe

18-19

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 est adopté

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés de janvier 2018

18-20

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Claude Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 360 483,90 \$ pour le mois de janvier 2018 est approuvé

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. Mutuelle des municipalités du Québec / Ristourne MMQ

La Mutuelle des municipalités du Québec informe la municipalité qu'au terme de l'exercice financier 2017, une ristourne au montant de 4 690 \$ lui sera versée.

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET D'UTILISATION DE LOCAUX

7.1. La Nichée

ATTENDU QUE l'organisme communautaire *La Nichée* demande une aide financière à la Municipalité de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services de *La Nichée*

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer *La Nichée*

18-21

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 50 \$ à l'organisme communautaire *La Nichée* pour l'année 2018

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 5 février 2018 -

Acceptée

7.2. Nourri-Source

ATTENDU QUE l'organisme Nourri-Source désire utiliser une salle gratuitement pour la tenue d'un groupe de soutien en allaitement le 20 juin 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil croient important d'appuyer l'organisme Nourri-Source

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Johanne Lavoie

18-22

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise l'organisme Nourri-Source à utiliser une salle gratuitement pour la tenue d'un groupe de soutien en allaitement le 20 juin 2018

Acceptée

7.3. Course La St-Nazaire

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. URBANISME

8.1. Adoption du règlement 359-18 modifiant le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les projets de villégiature collective de mini-maisons

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire a adopté le règlement 352-17 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sur les projets de villégiature collective de mini-maisons;

ATTENDU QUE le promoteur d'un projet de mini-maisons a déposé une demande afin que le règlement 352-17 concernant le règlement PIIA pour les projets de villégiature collective de mini-maisons soit amendé afin d'autoriser la construction d'un garage isolé individuel sur chaque terrain de mini-maison;

ATTENDU QUE le règlement 352-17 permet la construction d'un bâtiment accessoire de type remise d'une superficie maximale de 60% de celle de la mini-maison;

ATTENDU QUE la capacité actuelle de la remise serait suffisante pour un garage;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé une modification du type de bâtiment accessoire construit sans changer la dimension maximale de celui-ci ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder aux amendements ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 31 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé Derek O'Hearn
Appuyé par Jean-François Néron

18-23

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le règlement numéro 359-18 modifiant le paragraphe 1° de l'article 3.2.2.3 du règlement 352-17 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le paragraphe 1° de l'article 3.2.2.3 du règlement 352-17 est remplacé par le suivant :

1° Seul un bâtiment accessoire peut être construit par propriété privée occupée par une mini-maison. La superficie du bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 60 % de la superficie d'implantation au sol de la mini-maison qui est autorisé.

ARTICLE 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Achat d'enregistreurs de débordement

ATTENDU QUE la municipalité doit acquérir trois enregistreurs de débordement afin de satisfaire aux exigences du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

ATTENDU QUE l'entreprise *Pompe Saguenay* a déposé une offre de service au montant de 5 010 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Claude Tremblay

18-24

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète trois enregistreurs de débordement de l'entreprise *Pompe Saguenay* au montant de 5 010 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payable à même l'excédent accumulé non affecté

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 05200 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 5 février 2018 -

Acceptée

10. ADMINISTRATION

10.1. Renouvellement du permis d'intervention annuel pour travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire se doit d'obtenir un permis d'intervention annuel pour travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'année 2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-25

Que les membres du conseil mandatent Pierre-Yves Tremblay à signer les documents nécessaires à l'obtention du permis d'intervention annuel pour travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien mineur

Que les membres du conseil autorisent Pierre Hudon, responsable des travaux publics, à signer et transmettre la demande d'autorisation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les travaux à venir

Acceptée

10.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 120 951 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Jean-François Néron

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-26

Que la municipalité de Saint-Nazaire informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Acceptée

10.3. Attestation de la réalisation des travaux dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – exercice financier 2017-2018

ATTENDU QU'en vertu de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier des travaux ont été réalisés au Carreau-Gervais et au rang 8 pour un montant de 11 714,84 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron

18-27

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Acceptée

10.4. Approbation de l'état des taxes impayées

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a soumis au conseil la liste de l'état des taxes impayées

ATTENDU QU'à défaut d'obtenir le paiement des sommes dues (en capital, intérêt et frais), les immeubles désignés tels que déposés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Claude Tremblay

18-28

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil approuvent l'état des taxes impayées tel que soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Que les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre l'état des taxes impayées tel que déposé à la direction générale de la MRC Lac-Saint-Jean Est.

Acceptée

10.5. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2018 / du 12 au 16 février 2018

ATTENDU QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec

ATTENDU QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8,5 % de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2013-2014 (10,8 % pour les garçons et 6,5 % pour les filles)

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active
- Vit sept ans de moins qu’un diplômé
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang)
- Les taxes et impôts perçus en moins
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique

ATTENDU QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux

ATTENDU QU’il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement

ATTENDU QUE le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2018, la 11^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème **Vos gestes, un + pour leur réussite**, que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire et qu’elles seront ponctuées de centaines d’activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O’Hearn

Appuyé par Johanne Lavoie

18-29

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire déclare les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité

Que la Municipalité de Saint-Nazaire appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Acceptée

10.6. Embauche d'une adjointe administrative en remplacement de Manon Lallemand

ATTENDU QUE madame Manon Lallemand, adjointe administrative et réceptionniste devra s'absenter du travail pour une durée d'environ 8 semaines pour des raisons de santé

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler son poste durant son absence

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté

Appuyé par Claude Tremblay

18-30

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire embauche Mme Hélène Harvey en remplacement de Manon Lallemand pour la durée de son absence

Acceptée

10.7. TECQ 2014-2018 / Dépôt d'une programmation de travaux modifiée

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Claude Tremblay

18-31

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réels vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

Acceptée

10.8. Affectation du Fonds de roulement

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat de radars pédagogiques au montant de 7 342,30 \$ en juin 2017

ATTENDU QUE cet achat, prévu au budget 2017, était financé par le fonds de roulement

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Charles Lapointe

18-32

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire rembourse l'achat de radars pédagogiques au fonds de roulement sur 5 ans

Acceptée

10.9. Remboursement au fonds de roulement – année 2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Rollande Côté

18-33

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire effectue le remboursement des dépenses financées par le fonds de roulement pour l'année 2018 au montant de 4 086,03 \$

Acceptée

10.10. Autorisation de signature - Démarche municipalité nourricière

ATTENDU QUE l'organisme EURÉKO propose d'accompagner les communautés qui souhaitent s'engager dans une démarche Municipalité nourricière qui vise à relocaliser une partie de la production alimentaire sur leur territoire, et ainsi augmenter la production, la consommation et la conservation d'aliments locaux

ATTENDU QUE la démarche vise à mobiliser les citoyens, les élus et les acteurs locaux afin de mettre en place des initiatives alimentaires situées dans les espaces publics pour devenir une municipalité de plus en plus résiliente du point de vue alimentaire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire s'impliquer dans la démarche Municipalité nourricière

ATTENDU QUE la municipalité doit signer un protocole d'engagement pour un accompagnement par Eurêko! dans la démarche *Municipalité nourricière*

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron

18-34

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil mandatent Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer le protocole d'engagement à intervenir entre la municipalité et Eurêko!

Acceptée

11. AFFAIRES NOUVELLES

a) Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection des conduites d'eau potable de la rue Principale

ATTENDU QUE la municipalité désire aller en appel d'offres sur invitation pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection des conduites d'eau potable de la rue Principale

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Claude Tremblay

18-35

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil autorisent Pierre-Yves Tremblay, directeur général à aller en appel d'offres sur invitation pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection des conduites d'eau potable de la rue Principale

Acceptée

b) Autorisation de paiement - Demande de paiement no 8 –
Construction Guy Bonneau inc.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 344-16
relatif à la construction d'un édifice municipal et communautaire

ATTENDU QUE l'entreprise Construction Guy Bonneau inc. est
mandatée pour effectuer les travaux de construction

ATTENDU QUE la demande de paiement n° 8 a été émise par
Construction Guy Bonneau inc. et recommandée par M. Léo La-
pointe de la firme Léo Lapointe, architecte au montant de
37 957,13 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Johanne Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-36

Que sur recommandation de M. Léo Lapointe de la firme Léo
Lapointe, architectes, la Municipalité de Saint-Nazaire auto-
rise le paiement du décompte progressif n° 8 à l'entreprise
Construction Guy Bonneau inc. au montant de 37 957,13 \$
taxes incluses

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et se-
crétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a
des crédits suffisants au code budgétaire 23 02000 300 pour
couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,

- 5 février 2018 -

Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

12. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies aux
familles de madame Dolorès Angers et de monsieur Martin Har-
vey décédés en janvier 2018.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une ma-
ladie ainsi qu'à leur famille.

13. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dos-
siers dont il est responsable

14. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

18-37

| Que la séance soit levée à 20 h 50

Adoptée

Saint-Nazaire, le 5 février 2018

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général

Jules Bouchard
Maire